

Délivrance des psychotropes : la psychose continue !

Compte Test - 2024-02-10 17:59:54 - Vu sur pharmacie.ma

Les commerce et usage illicites de psychotropes suscitent une préoccupation croissante parmi les pharmaciens, risquant à tout moment des conséquences juridiques sévères. Ce problème dépasse les frontières du Maroc, comme en témoigne la récente détention de pharmaciens tunisiens accusés de «vente et de trafic de psychotropes prévus dans la loi n° 52 de l'année 1992 en date du 18 mai 1992 relative aux stupéfiants».

Selon le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie (SPOT), les pharmaciens sont tenus de respecter les lois 73-55 et 54-69, ainsi que la circulaire du ministère de la Santé de 2013, garantissant l'exercice légal de leurs obligations professionnelles et la protection de la santé publique.

Le Dr Naoufel Amira, président du SPOT, a souligné dans une déclaration à l'«Agence Tunis Afrique Presse» (TAP) que des pharmaciens de Béja et Jendouba ont été arrêtés récemment après la découverte chez des citoyens de psychotropes, délivrés uniquement sur ordonnance médicale, provenant de pharmacies et accompagnés d'ordonnances authentiques.

Il est essentiel de clarifier cette affaire pour éviter toute confusion pouvant entraîner une panique parmi les pharmaciens et priver les patients légitimes de leurs traitements. Au Maroc, les pharmaciens sont également préoccupés depuis longtemps par cette problématique, conduisant la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) à saisir le ministre de la Santé.

Dans son courrier, la CSPM rappelle que les pharmaciens font face à une augmentation significative des demandes de psychotropes, souvent accompagnées d'ordonnances falsifiées. Ces ordonnances sont difficilement détectables, ce qui présente un risque majeur pour la santé publique.

Pour faire face à cette situation, la CSPM demande une mise à jour de la réglementation qui date de 1922 et propose la mise en place de l'«ordonnance infalsifiable». Ces mesures visent à limiter les trafics de psychotropes en maîtrisant la traçabilité des prescriptions et contribueraient à renforcer la collaboration entre professionnels de la santé et autorités compétentes.

Pour conclure et comme nous l'avons souvent rappelé dans nos éditos, en l'absence d'un dossier numérique patient, il est crucial que l'administration adopte rapidement l'«ordonnance infalsifiable» pour les psychotropes utilisés de manière abusive. Tout retard pourrait favoriser les trafiquants et compromettre l'observance thérapeutique des patients.